

IMPACTS DES POLITIQUES SOCIALES

DÉVELOPPER UNE APPROCHE TERRITORIALE À L'ÉCHELLE DE SON ÉTABLISSEMENT



Depuis la promulgation de la loi HPST du 21 juillet 2009, les ESMS doivent intégrer, dans leur projet d'établissement, la dimension territoriale.

La circulaire du 2 mai 2017 sur la transformation de l'offre d'accompagnement oblige à repenser les pratiques des ESMS en les inscrivant comme un des acteurs de la réponse accompagnée pour tous. La logique de parcours s'impose pour

répondre au plus près aux besoins des personnes. Elle introduit alors la nécessité d'un travail de repérage des acteurs, et de formalisation des partenariats dans une dimension territoriale identifiée. Les établissements doivent définir et décrire leurs prestations en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH afin qu'ils puissent être identifiés par les autres partenaires et participer pleinement à la démarche inclusive.



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

- Connaissance des différents textes juridiques : HPST - Le rapport PIVETEAU - La recommandation Européenne du 3 février 2010 - la circulaire du 2 mai 2017
- La nomenclature SERAFIN-PH
- La mission ressource de l'établissement
- La notion de territoire et les interactions avec les autres établissements
- Etablissement d'une cartographie des ressources de son territoire
- Formalisations des partenariats
- Travail en réseau
- ...



Durée
indicative
2 jours



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Accompagner le changement dans le secteur social et médico-social **p.13**
- Travailler en partenariat, travailler en réseau **p.47**